

GESTION DES DÉCHETS DU BTP ET RECYCLAGE EN HAUTS-DE-FRANCE

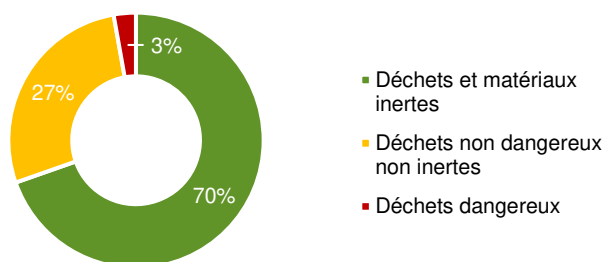
SYNTHÈSE DÉMOLITION DU BÂTIMENT

VOLUMES DE DÉCHETS ET MATÉRIAUX GÉNÉRÉS, TRI ET MODES D'ÉVACUATION



GISEMENT

1 MILLION DE TONNES



Les déchets et matériaux issus des chantiers de démolition du bâtiment représentent 8% du gisement du BTP.

Les chantiers de démolition des Hauts-de-France ont généré 1 008 milliers de tonnes de déchets et matériaux inertes en 2019.

Le volume d'inertes générés est principalement constitué de béton, de briques, tuiles, céramiques, et de mélanges.

PRATIQUES DE TRI

LE TRI QUASI-SYSTÉMATIQUE SUR LES CHANTIERS DE DÉMOLITION



99%

des entreprises trient leurs déchets

Dans la démolition, les pratiques de tri sont bien intégrées puisque la quasi-totalité des entreprises trient leurs déchets sur chantier (bennes) ou avant de les évacuer vers des installations de gestion.

60% des entreprises trient déchet par déchet et 39% trient avec regroupement de certains déchets.

MODES D'ÉVACUATION

68% DES ENTREPRISES ÉVACUENT LEURS DÉCHETS VERS UNE INSTALLATION



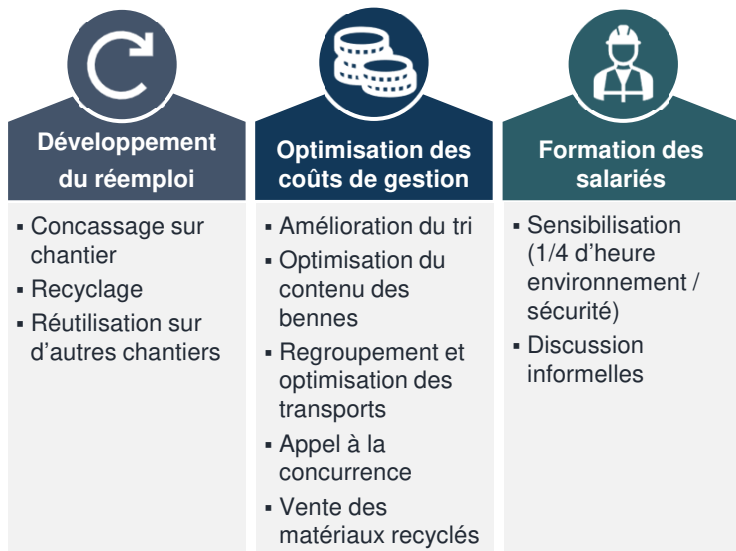
Les modes d'évacuation des déchets de chantiers sont multiples. 90% des entreprises de démolition ont recours à plusieurs modes de gestion des déchets et en moyenne elles en utilisent 2,1.

Près de 7 entreprises sur 10 évacuent elles même une partie de leurs déchets sur une installation de gestion des déchets (installations spécialisées ou déchèteries publiques). Plus de la moitié des entreprises ont recours à un collecteur et 29% des entreprises utilisent les bennes présentes sur les chantiers.

28% des entreprises réemploient certains matériaux sur le même chantier.



ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES ENTREPRISES



Près de la moitié des entreprises ont mis en place des actions pour réduire leurs déchets.

53% des entreprises sensibilisent leurs salariés à la gestion des déchets.

Un tiers des entreprises ont mis en place des actions pour développer le réemploi de matériaux sur chantiers.

Le réemploi sur chantier ou réutilisation sur d'autres chantiers permet aussi à ces entreprises d'optimiser les coûts liés à la gestion des déchets.

CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTATIONS

Décret « 5 flux »



Réglementation sur la récupération des déchets par les négoce



- Oui je vois très bien de quoi il s'agit
- Oui j'en ai entendu parler
- Non, je ne connais pas

68% des entreprises de démolition connaissent le décret de mars 2016, imposant aux entreprises de trier à la source et de valoriser les 5 flux de déchets suivants : papier/carton, métal, plastique, verre et bois. Parmi elles, la majorité ont instauré un tri à la source, matière par matière pour ces déchets. Une petite partie regroupe ces cinq types de déchets dans une benne avant de les confier à un collecteur qui les triera ultérieurement.

Parmi les entreprises qui ont connaissance de la réglementation sur la récupération des déchets par les négoce, près des deux tiers déclarent désormais déposer la plus grande partie de leurs déchets auprès des négoce. Le tiers restant n'a rien changé à ses habitudes.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES



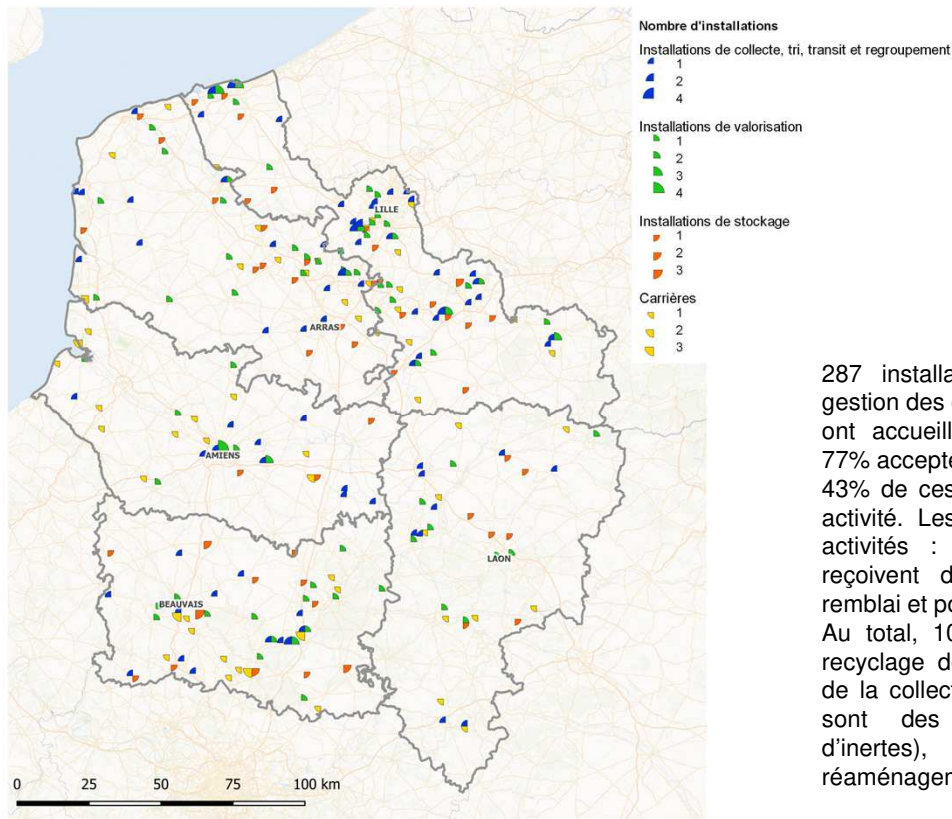
Un tiers des entreprises affirme ne pas avoir de difficultés pour gérer leurs déchets. Les deux autres tiers évoquent les difficultés liées aux coûts de transport et de traitement trop élevés ; des problèmes d'obtention de certificats d'acceptation préalable avant le démarrage des chantiers. Certaines entreprises disent ne pas toujours trouver des exutoires en fonction du type de déchets qu'elles doivent évacuer. La fermeture d'une installation entraîne des déplacements plus éloignés pour évacuer certains déchets plus spécifiques.

INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DES CHANTIERS DU BTP



Répartition par activité principale des installations ayant accueilli des déchets et matériaux du BTP en 2019

Source : enquête CERC 2020 - Unité : nombre d'installations par commune



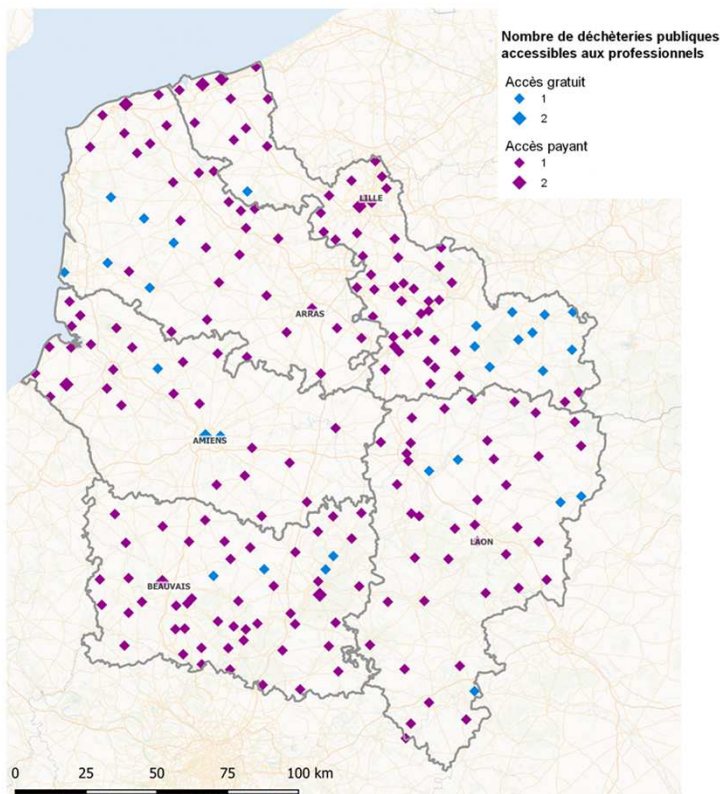
287 installations spécialisées dans la gestion des déchets issus de chantiers en ont accueilli en 2019. Parmi celles-ci, 77% acceptent les déchets inertes.

43% de ces installations ont une mono-activité. Les autres ont en moyenne 3 activités : par exemple 25 carrières reçoivent des déchets du BTP pour remblai et pour recyclage.

Au total, 103 installations pratiquent le recyclage de matériaux inertes, 71 font de la collecte et location de bennes, 71 sont des ISDI (stockage définitif d'inertes), 70 carrières sont en réaménagement, ...

Accessibilité des déchèteries des collectivités acceptant les déchets des professionnels

Source : SINOE@déchets – Unité : nombre de déchèteries par commune



231 déchèteries de collectivités acceptent des déchets d'activité économique dont ceux du BTP : déchets de déconstruction et démolition, béton, plâtre, amiante, ...

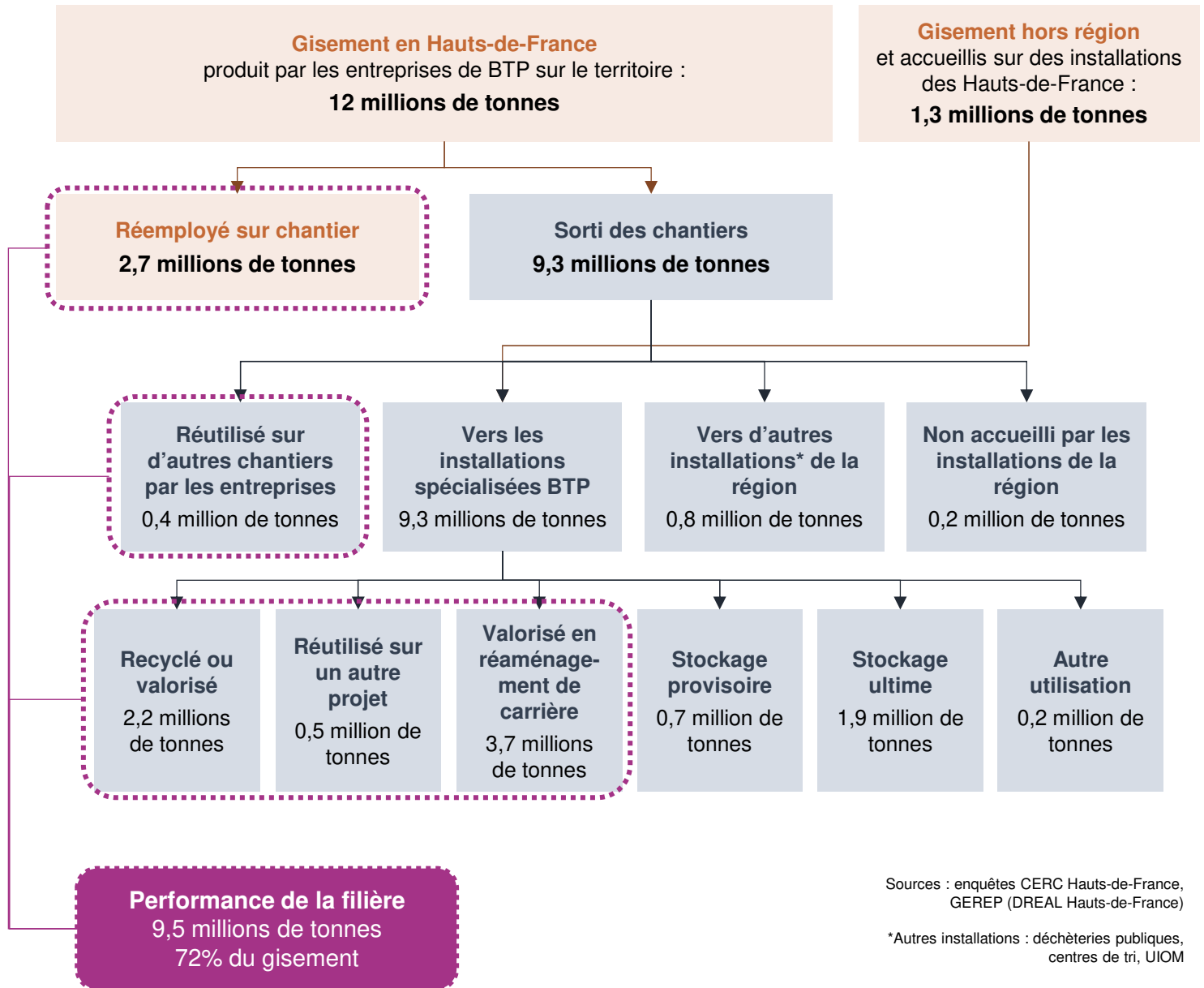
Ces déchèteries, ouvertes aux professionnels, représentent 78% des déchèteries de collectivités de la région.

Seules 30 déchèteries publiques sont accessibles gratuitement aux professionnels (13%).

VUE D'ENSEMBLE DES FLUX ET VOLUMES DE DÉCHETS ET MATÉRIAUX EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2019



Taux de performance de la filière : 72% du gisement produit sur les chantiers de BTP réemployés, réutilisés, recyclés ou valorisés



Sources : enquêtes CERC Hauts-de-France, GERE (DREAL Hauts-de-France)

*Autres installations : déchèteries publiques, centres de tri, UIOM

Parmi les 12 millions de tonnes de déchets et matériaux produits par les chantiers du BTP en Hauts-de-France, près de 2,7 millions de tonnes ont été réemployés sur chantier. Du gisement sorti des chantiers, 4% ont été réutilisés sur d'autres chantiers par les entreprises.

Parmi les 10,6 millions de tonnes sortis des chantiers de BTP de la région ou produits dans d'autres régions mais accueillis sur des installations des Hauts-de-France, 88% ont été dirigés vers des installations spécialisées.

Par la suite, 70% du gisement accueilli par les installations spécialisées ont été réutilisés, recyclés, valorisés ou valorisés en réaménagement de carrière, soit près de 6,5 millions de tonnes.

La filière Hauts-de-France atteint donc 72% de performance avec un peu plus de 9,5 millions de tonnes réemployés, réutilisés, recyclés ou valorisés.

20% des déchets et matériaux issus du BTP sont envoyés en installation de stockage ultime, dont 1,6 millions de tonnes de déchets inertes en ISDI. Ce volume est constitué à 18% de mélanges d'inertes parfois difficilement valorisables mais aussi de 71% de terres non polluées pouvant être réutilisées en remblai et de 7% de graves, béton, enrobés et briques potentiellement recyclables.